

AIDES FINANCIÈRES D'URGENCE



Difficultés financières liées au Covid : le Département et la Caf de Loire-Atlantique se mobilisent.

	Aide du Conseil départemental	Aide de la Caf
Types d'aides	Aide à la subsistance.	Aide à la subsistance et aux mensualités de prêt immobilier
Conditions	Baisse de revenu ou dépenses nouvelles du fait de la crise sanitaire.	Baisse de revenu ou dépenses nouvelles du fait de la crise sanitaire.
Bénéficiaires	Personne seule ou en couple.	Familles allocataires : <ul style="list-style-type: none"> • avec enfant(s); • en cas de grossesse en cours; • pour le parent non gardien.
Attribution	Demandes étudiées par les intervenants et travailleurs sociaux du Département, dans le cadre d'une évaluation sociale.	Demandes étudiées par les travailleurs sociaux de la Caf, dans le cadre d'une évaluation sociale.
Conditions d'attribution	Avoir des ressources inférieures à : <ul style="list-style-type: none"> • 1050 euros pour une personne seule; • 1520 euros pour un couple. 	Avoir des difficultés financières dans le cadre de la crise sanitaire actuelle : <ul style="list-style-type: none"> • baisse de revenus et augmentation de charges mensuelles en 2020; • ou impossibilité à rembourser un prêt immobilier.
Délais	À compter du 10 novembre.	Du 17 novembre au 15 décembre 2020.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR CES AIDES

Le Département de Loire-Atlantique

02 40 99 10 00

du lundi au vendredi 9h - 17h

La Caf de Loire-Atlantique

02 53 55 17 02

du lundi au vendredi 9h30 - 12h / 13h30 - 16h

polefamille.cafnantes@caf.cnafmail.fr